



L'ACCRÉDITATION, ÇA VOUS IRAIT COMME UN GANT.

TOUT SAVOIR POUR VOUS ENGAGER DANS LA DÉMARCHE D'ACCRÉDITATION

HAS

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

MAI 2024

Vous exercez en établissement de santé une spécialité médicale dite « à risques » ?

L'accréditation est la reconnaissance de votre engagement dans une démarche d'amélioration continue de vos pratiques et de gestion des risques.

500 équipes et **10 000** médecins participent à l'accréditation : pourquoi pas vous ?

L'accréditation, c'est :

- Une démarche volontaire
- Individuelle ou de préférence en équipe
- Proposée par des pairs de votre spécialité regroupés dans un organisme agréé (OA)
- Validée par la Haute Autorité de santé

Concrètement ?

Vous participez à un programme médicalisé dont les activités font déjà partie, pour la plupart, de vos pratiques quotidiennes.

- **Travail en équipe** : communication au bloc, check-lists, analyse collective des événements indésirables associés aux soins (EIAS)...
- **Amélioration des pratiques** : congrès, recommandations, articles scientifiques, participation à un registre...
- **Sécurité du patient** : déclaration d'EIAS, mise en place de barrières de prévention ou de récupération...
- **Relation avec le patient** : mesure de la satisfaction des patients, analyse d'EIAS intégrant le récit patient...
- **Santé du professionnel** : autotests, programme de prévention, radioprotection...



Les bénéfices



POUR VOS PATIENTS

l'accréditation est un label de qualité



POUR VOUS ET VOTRE ÉQUIPE

l'accréditation :

- Est la reconnaissance de votre engagement pour la qualité et la sécurité des soins
- Améliore le travail en équipe
- Contribue à valider votre développement professionnel continu (DPC) et votre certification périodique des professionnels
- Si vous exercez en libéral, vous permet, sous certaines conditions, de prendre en charge en partie votre assurance en responsabilité civile professionnelle



POUR VOTRE ÉTABLISSEMENT

de santé, l'accréditation participe à la certification de l'établissement

L'accréditation en équipe, c'est encore mieux !



Centrée sur la dimension collective, elle favorise la concertation, la coopération, le partage d'informations et l'homogénéisation des pratiques en associant des professionnels de disciplines différentes.

Mode d'emploi en 4 étapes

1

Inscrivez-vous sur la plateforme SIAM (<https://accreditation-des-medecins.fr/>). L'organisme agréé de votre spécialité désigne un confrère-expert pour vous accompagner.

2

Vous réalisez les activités que vous avez retenues dans le programme annuel de votre spécialité.

3

Au bout d'un an, votre confrère-expert évalue vos activités. La HAS vous accrédite sur proposition de votre organisme agréé.

4

Vous recevez de la HAS un certificat individuel et une attestation pour l'équipe délivrés pour 4 ans, sous réserve de réaliser chaque année, les activités du programme.

Valorisez cette reconnaissance de la qualité de vos pratiques par vos pairs et par la HAS. Affichez votre attestation/certificat dans la salle d'attente et partagez-les sur les réseaux sociaux !



L'accréditation séduit de plus en plus de médecins, surtout en équipe

En 2023, par rapport à 2022

+29 % d'équipes et
+6 % de médecins accrédités

Une démarche qui séduit les **jeunes médecins**

37 % des médecins actifs
dans l'accréditation ont moins de 45 ans

Pour vous engager, prenez contact
avec l'organisme agréé (OA) de votre spécialité



Pour plus d'informations, rendez-vous
sur www.has-sante.fr/accreditation
ou scannez le QR code



HAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Développer la qualité dans le champ
sanitaire, social et médico-social